



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Références : FA/PP/CFM

Affaire suivie par Catherine FALLIEX

Téléphone : 01 39 71 57 77

Courriel : catherine.falliex@verneuil78.fr

Verneuil sur Seine, le 28 mars 2026

CONSEIL MUNICIPAL

Du

3 avril 2026

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister au Conseil municipal qui se réunira le **3 avril 2026 à 19h00, à l'Espace Maurice Béjart**, au 3 boulevard André Malraux, 78480 Verneuil-sur-Seine.

La publicité des débats sera également assurée au moyen d'une vidéotransmission, accessible sur Internet.

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

1. Délégation de pouvoirs au Maire.
2. Attribution de l'indemnité de fonction au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués.
3. Désignation des représentants de la commune au sein des syndicats intercommunaux.
4. Désignation des représentants du conseil municipal auprès de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.
5. Election de la Commission d'Appel d'Offres.
6. Désignation des membres de la Commission consultative des Services Publics Locaux.
7. Désignation des délégués auprès du CNAS
8. Renouvellement des membres de la Commission Communale des Impôts directs.
9. Détermination du nombre de membres au Conseil d'Administration du CCAS et élection.
10. Désignation des représentants auprès du Comité de jumelage

- Compte rendu des décisions.
- Questions diverses.

Le maire transmet la convocation aux conseillers par voie dématérialisée. Toutefois, à la demande expresse du membre concerné, elle peut lui être envoyée par écrit à son domicile ou à une autre adresse. (CGCT, art. L. 2121-10)

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Maire,

Fabien AUFRECHTER



Le maire transmet la convocation aux conseillers par voie dématérialisée. Toutefois, à la demande expresse du membre concerné, elle peut lui être envoyée par écrit à son domicile ou à une autre adresse. (CGCT, art. L. 2121-10)